



Conseil communal de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 6 décembre 2023

sous la Présidence de Monsieur Olivier BURNET, Président

Préavis N° 23-2023 Budget de l'année 2024

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal N°23-2023 du 25 octobre 2023,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- vu les amendements proposés par la Commission des finances,
- vu les amendements proposés par le Conseil communal,

décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2024 dont le résumé est le suivant :

- Total des charges	CHF	180'079'395.00
- Total des revenus	CHF	<u>171'118'400.00</u>
- Excédent de charges	CHF	-8'960'995.00 =====

après :

- Amortissements	CHF	9'039'900.00
- Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	556'400.00
- Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-2'080'000.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation
des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000.00
3. d'approuver le budget 2024 de la Commission Intercommunale de la STEP
de Lausanne (CISTEP)

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président



Olivier BURNET



La secrétaire



Francine MEDANA

Pully, le 6 décembre 2023